

BAREME DES HONORAIRES DU CABINET

(exprimés en euros toutes taxes comprises, TVA au taux en vigueur 20% au O1/O1/2022)

Jean-Clément CHANON

Augustin CITTONE

▼ Associés

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

1- Baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 :

Honoraires de location part locataire:

(montant maximum qui ne sera jamais supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)

- Visite, constitution du dossier de candidature, établissement du bail :

8 € / 10 € ou 12 € par m² de surface habitable selon décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014

Etat des lieux :

3 € / m² de surface habitable selon décret n° 2014-890 du 1er août 2014

Honoraires de location part propriétaire :

(calculés sur le loyer annuel hors taxes et hors charges)

- 9.6 %

Honoraires de gestion :

(calculés sur le montant des encaissements)

- 7%

CILEAD - GESTION LOCATION TRANSACTION SYNDIC 93 rue Vendôme - 69006 Lyon - 09 77 89 32 62 - contact@cilead.immo - cilead.immo



CILEAD

Honoraires de rédaction d'avenant au bail d'habitation CABINET IMMOBILIER (tout type):

190,00 HT, soit 228,00 € TTC

Antoine LAURENT Jean-Clément CHANON **Augustin CITTONE**



Associés

2- Autres baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989 :

Honoraires de location et rédaction d'actes : (à la charge de chacune des parties)

Box, garages, parkings, caves, greniers = 180 €

3- Baux commerciaux et professionnels:

Honoraires de recherche de locataire et négociation : (à la charge de chacune des parties)

18 % du loyer annuel



CABINET IMMOBILIER HONORAIRES DE TRANSACTION

La présente tarification fait apparaître des prix T.T.C avec un taux de TVA de : 20%

Antoine LAURENT Jean-Clément CHANON Augustin CITTONE



Associés

Transactions et ventes

1- Vente d'immeubles (ou locaux) à usage d'habitation, pourcentage TTC sur le prix de vente :

0,00€ à 25 000,00€	10,00% TTC
25 001,00€ à 50 000,00€	9,00% TTC
50 001,00€ à 100 000,00€	8,00% TTC
100 001,00€ à 150 000,00€	7,00% TTC
150 000.00€ à 250 000,00 €	6,00% TTC
251 000,00€ à 400 000,00 €	5,50% TTC
Au delà de 401 000,00€	5,00% TTC

L'ensemble des honoraires précisés restent à la charge exclusive du vendeur, sauf convention spéciale entre vendeur et acquéreur.



2- Vente de locaux commerciaux, fonds de commerce et droits au bail, pourcentage TTC sur le prix de vente :

Antoine LAURENT Jean-Clément CHANON Augustin CITTONE



Associés

0,00€ à 50 000,00€	Forfait 6.000€ TTC
50 001,00€ à 150 000,00€	12,00% TTC
150 001,00€ à 250 000,00€	10,00% TTC
250 001,00€ à 400 000,00€	8,00% TTC
Au-delà de 400 001,00€	6,00% TTC

La prise à bail donne également lieu à des honoraires basés sur le loyer annuel HT à hauteur de 15% pour le propriétaire et 15% pour le locataire.

3- Vente de locaux professionnels (bureaux, entrepôts, locaux d'activités) pourcentage TTC sur le prix de vente :

0,00€ à 100.000,00€	Forfait 8.000€ TTC
50.000,00€ à 150.000,00€	12,00% TTC
100.000,00€ à 200.000,00€	8,00% TTC
Au-delà de 200.000.00€	6,00% TTC



CILEAD

Tarif applicable à la vente des types de biens suivants :

CABINET IMMOBILIER

- Appartements, caves, maisons, villas et tous locaux d'habitation

Antoine LAURENT Jean-Clément CHANON

- Garages, boxes et parkings
- Augustin CITTONE - Locaux tertiaires, bureaux d'activités, entrepôts, industriels et locaux mixtes
 - Murs commerciaux, tous types de commerces et boutiques

Associés